



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
26 septembre 2012

Français  
Original: Anglais

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen  
et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Bangkok, 10-12 septembre 2012

### Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

#### Table des matières

|  | Page |
|--|------|
| I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ...  | 2    |
| Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action<br>international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique..... | 2    |
| II. Compte rendu des travaux .....   | 7    |
| A. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action<br>international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique..       | 7    |
| B. Examen de grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action<br>international de Madrid sur le vieillissement .....                          | 12   |
| C. Examen du projet de document final .....  | 16   |
| D. Adoption du rapport de la Réunion, y compris le document final .....  | 16   |
| III. Organisation.....   | 17   |
| A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion.....   | 17   |
| B. Participation .....   | 18   |
| C. Élection du Bureau.....   | 19   |
| D. Ordre du jour.....  | 19   |
| E. Manifestations parallèles.....  | 20   |
| Annexe. Liste des documents.....   | 21   |

## I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

### **Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique**

Nous, représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), participant à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tenue à Bangkok du 10 au 12 septembre 2012,

*Rappelant* la résolution 57/167 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée approuvait la Déclaration politique<sup>1</sup> et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)<sup>2</sup>,

*Rappelant également* la résolution 65/182 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2010, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée encourageait tous les États membres à continuer d'appliquer le Plan d'action de Madrid dans le cadre de leurs plans de développement nationaux et de leurs stratégies d'élimination de la pauvreté, et recommandait d'élargir le rôle des commissions régionales dans le domaine du vieillissement,

*Prenant acte* du rythme sans précédent de la transition démographique vers une société vieillissante dans la région de l'Asie et du Pacifique et des conséquences profondes en résultant sur les plans social, économique et politique,

*Rappelant* la résolution 2010/14 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2010, sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, dans laquelle le Conseil décidait que le deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid aurait lieu en 2013 lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement social, et reconnaissait les contributions essentielles des commissions régionales de l'ONU dans l'application, l'examen et l'évaluation du Plan d'action de Madrid,

*Rappelant également* la résolution 2011/28 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2011, sur les modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) dans laquelle le Conseil encourageait les commissions régionales à continuer de faciliter l'examen et l'évaluation au niveau régional, et les États Membres et les organismes des Nations Unies, selon qu'il conviendrait, à fournir un appui aux commissions régionales dans la facilitation du processus d'examen et d'évaluation et à organiser des conférences régionales pour examiner les résultats des évaluations réalisées au niveau national en 2012,

---

<sup>1</sup> *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe I.

<sup>2</sup> *Ibid.*, annexe II.

*Rappelant en outre* la résolution 67/5 de la Commission, en date du 25 mai 2011, sur l'application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique, dans laquelle la Commission décidait de convoquer la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation régionaux du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2012 pour fournir une contribution régionale à l'examen mondial,

*Notant* qu'une personne sur quatre dans la région de l'Asie et du Pacifique sera âgée de plus de 60 ans d'ici à 2050,

*Notant également* la plus forte proportion de femmes parmi les personnes âgées,

*Notant avec une grande préoccupation* la vulnérabilité des personnes âgées, notamment des femmes âgées, à la pauvreté, à l'isolement social et à la violence,

*Constatant avec satisfaction* les progrès réalisés par les membres et membres associés dans l'application du Plan d'action de Madrid depuis 2002, notamment la création d'instances chargées de diriger et de coordonner les efforts nationaux dans l'optique de l'application du Plan d'action de Madrid,

*Accueillant avec satisfaction* la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tenue à Beijing en Novembre 2011,

*Accueillant en outre avec satisfaction* l'aperçu du secrétariat sur l'application au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique<sup>3</sup> qui passe en revue les progrès réalisés et relève les lacunes dans l'application du Plan d'action de Madrid,

*Rappelant* que dans le document final intitulé « L'avenir que nous voulons » de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau se sont engagés à favoriser des conditions de vie sûres et saines pour tous, en particulier pour les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les handicapés<sup>4</sup>,

*Constatant* les nombreux défis à relever dans le domaine du vieillissement, notamment l'insécurité financière, la protection sociale insuffisante, la capacité limitée des systèmes de santé à prendre en charge toutes les affections chroniques touchant les personnes âgées, le déficit en ressources humaines nécessaires pour faire face aux besoins dans les services de soins aux personnes âgées, en particulier, les soins de longue durée, et la mise en place de cadres de vie adaptés à leur âge pour favoriser la participation active des personnes âgées à l'amélioration de l'ensemble de la société,

---

<sup>3</sup> E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/1.

<sup>4</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

*Reconnaissant* que la transition démographique rapide en Asie et dans le Pacifique pose de grands problèmes à la région et que les gouvernements doivent jouer un rôle facilitateur dans la préparation et la recherche de solutions pour faire face au problème du vieillissement dans les années à venir,

*Reconnaissant également* que le Plan d'action de Madrid constitue un cadre général et global pour la préparation et la recherche de solutions pour faire face au vieillissement, et qu'il est nécessaire que la région de l'Asie et du Pacifique agisse plus rapidement,

*Saluant avec gratitude* le rôle de la société civile dans le soutien aux personnes âgées et aux gouvernements pour toutes les questions concernant le vieillissement,

1. *Recommandons* que les membres et membres associés:

a) accordent la priorité à la protection des droits des personnes âgées en mettant en place des cadres juridiques et directifs;

b) trouvent des solutions plurisectorielles et coordonnées et incorporent la problématique du vieillissement dans leurs politiques et programmes nationaux;

c) renforcent la sensibilisation, les capacités et les moyens nationaux pour se préparer et chercher des solutions pour faire face à la transition démographique;

d) mettent au point des systèmes de protection sociale inclusifs, en se préoccupant tout particulièrement des personnes âgées et de leur vulnérabilité à la pauvreté et à l'isolement social;

e) accordent la priorité à la prise en compte généralisée de la dimension sexospécifique dans l'action menée au niveau national;

**A. Personnes âgées et développement**

f) mettent en œuvre des politiques et programmes nationaux spécifiques pour le vieillissement;

g) effectuent des examens réguliers de leurs politiques nationales pour s'assurer que les problèmes du vieillissement sont incorporés dans les plans nationaux de développement;

h) créent des instances ou des mécanismes nationaux de coordination pour le vieillissement ou les renforcent, selon le cas, pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées et coordonner la répartition des ressources pour le vieillissement;

i) encouragent et promeuvent l'élimination des obstacles à la participation des personnes âgées au marché du travail par des législations, par des politiques de l'emploi souples et adaptées aux besoins des personnes âgées, par la formation et l'acquisition de qualifications, et par un soutien financier à la création d'entreprises;

j) mettent en place des systèmes de protection sociale complets couvrant à la fois les travailleurs du secteur formel et ceux du secteur informel, prévoyant notamment la sécurité universelle des revenus pour les personnes âgées en instaurant un régime de retraite;

k) répondent aux besoins particuliers des personnes âgées dans les communautés rurales et reculées, des personnes âgées vivant dans la pauvreté, des femmes âgées et des personnes du quatrième âge (âgées de 80 ans et plus), afin d'assurer un niveau de vie approprié à toutes les personnes âgées;

l) soutiennent la création d'associations du troisième âge afin qu'il existe un mécanisme communautaire efficace permettant aux personnes âgées de se faire mieux entendre;

m) renforcent la représentation des personnes âgées aux stades de la formulation et de l'exécution des politiques;

## **B. Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées**

n) adaptent les systèmes de santé et les systèmes sociaux pour tenir compte des besoins des personnes âgées en assurant un continuum intégré des soins, notamment des soins préventifs, des soins aigus, de la prise en charge des maladies chroniques, des soins à long terme et des soins en fin de vie;

o) élaborent des politiques et des modèles pour promouvoir un vieillissement en bonne santé favorisant des modes de vie sains, un vieillissement actif et le droit aux soins de santé;

p) mettent au point des stratégies pour répondre à la demande de plus en plus forte en soins aux personnes âgées, privilégiant notamment les soins à domicile et au sein des communautés, et pour améliorer la couverture et la qualité des soins dans des cadres formels et informels;

q) affectent des ressources suffisantes à la formation des prestataires de soins, notamment celle du personnel soignant et des prestataires de services appartenant au secteur informel afin de combler le déficit en ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins en matière de soins aux personnes âgées;

r) incluent la gériatrie et la gérontologie dans les cours de formation des professionnels des services de soins de santé et des services sociaux;

s) renforcent le système de santé primaire pour répondre aux besoins des personnes âgées et les systèmes de soutien social pour les prises en charge de longue durée, à travers notamment des mécanismes formels et informels de renforcement des capacités pour former et aider les professionnels de santé et les prestataires de services sociaux;

t) encouragent les organisations communautaires et les organisations à but non lucratif ainsi que le secteur privé à jouer un rôle de premier plan dans la prestation de services de soins aux personnes âgées et dans la formation, en coopération avec les instances gouvernementales;

### C. Création d'environnements favorables et porteurs

u) créent et promeuvent des environnements favorables pour soutenir la participation active des personnes âgées à la vie communautaire et à la vie en société, notamment par des investissements accrus dans la conception universelle des logements, des bâtiments et des espaces publics et des infrastructures locales;

v) établissent des partenariats publics et privés pour la recherche et le développement de produits, services, médicaments et technologies plus efficaces pour les personnes âgées, notamment des technologies d'assistance et des appareils pour handicapés afin que les personnes âgées s'intègrent pleinement à la vie en société et puissent accéder à l'information et à la communication;

w) se préoccupent davantage de la plus grande vulnérabilité et des besoins particuliers des personnes âgées dans les situations de catastrophe naturelle ou de crise;

x) effectuent des recherches sur les causes, la nature et l'ampleur de toutes les formes de mauvais traitements et de violence à l'encontre des personnes âgées et donnent suite aux résultats de ces recherches;

y) promulguent des lois et des règlements pour renforcer la protection des droits des personnes âgées afin d'éliminer toutes les formes de discrimination, de mauvais traitements, de violence à leur encontre, notamment les traitements discriminatoires motivés par l'âge dans l'emploi, les soins de santé et autres circonstances;

z) promeuvent une image positive du vieillissement et des personnes âgées en mobilisant les moyens de communication de masse et en donnant aux personnes âgées la possibilité de s'exprimer, notamment pour que soient reconnues les contributions positives des personnes âgées à leur famille, à leur communauté et à la société;

2. *Recommandons* que davantage de ressources nationales et internationales soient mobilisées et que, pour compléter les efforts nationaux de développement, la coopération internationale soit renforcée afin d'accroître le soutien apporté aux pays en développement pour la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid;

3. *Invitons* les fonds et programmes des Nations Unies à procéder à l'intégration de la problématique du vieillissement et des personnes âgées dans leurs programmes et projets, en particulier au niveau des pays;

4. *Prions* la Secrétaire exécutive de la CESAP:

a) de renforcer le rôle de la Commission dans le soutien à l'application par les membres et membres associés du Plan d'action de Madrid;

b) de renforcer la base de connaissances régionale sur le vieillissement pour soutenir les membres et membres associés dans leurs efforts pour élaborer des politiques nationales du vieillissement fondées sur des données factuelles;

- c) de continuer à faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques sur le vieillissement;
- d) de sensibiliser davantage l'opinion publique au vieillissement en partenariat avec les organisations de la société civile et les médias;
- e) d'aider les membres et membres associés, à leur demande, à formuler des politiques prospectives pour se préparer et s'adapter aux conséquences sociales et économiques du vieillissement et incorporer celui-ci dans les cadres, plans et programmes nationaux de développement;
- f) d'aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités à mettre en place des systèmes de protection sociale complets accompagnant les personnes tout au long de leur vie, et comprenant un volet dédié aux personnes âgées;
- g) de présenter les résultats de la Réunion à la Commission du développement social, à sa cinquante-et-unième session, comme contribution de la région Asie-Pacifique au deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid, en 2013;
- h) de soumettre le rapport de la Réunion à la Commission, à sa soixante-neuvième session, pour examen et adoption.

## **II. Compte rendu des travaux**

### **A. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique**

1. La Réunion était saisie du document intitulé « Vue d'ensemble de la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/1).
2. Les délégations suivantes ont fait une déclaration au titre du point 4 de l'ordre du jour: Arménie, Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Philippines, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam.
3. La Réunion a rappelé les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social prescrivant, entre autres, la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, l'organisation en 2012 de conférences régionales d'examen et d'évaluation, et la réalisation du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement social, en 2013. À cet égard, la Réunion a aussi rappelé la résolution 67/5 de la CESAP, en date du 25 mai 2011, par laquelle la Commission avait décidé de convoquer la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au début de 2012 en vue d'établir la contribution de la région à l'examen mondial.

4. La Réunion a souligné l'importance des processus mondiaux et régionaux d'examen du Plan d'action de Madrid, notamment pour la région Asie-Pacifique, qui connaissait une transition démographique sans précédent. Elle a noté que le nombre de personnes âgées en Asie et dans le Pacifique triplerait, passant, selon les estimations, de près d'un demi-milliard à 1,3 milliard d'ici à 2050. Elle a été informée que, d'ici à 2050, une personne sur quatre serait âgée de 60 ans ou plus dans la région prise dans son ensemble, et une personne sur trois en Asie de l'Est et du Nord-Est. Elle a estimé que le présent examen régional était important car il venait à point nommé pour examiner les grands problèmes posés par le vieillissement rapide la population, en particulier la nécessité d'y répondre par l'adoption d'un ensemble équilibré de politiques économiques et sociales.

5. Le secrétariat a présenté les principales conclusions d'une enquête sur la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'action de Madrid, enquête se fondant sur les réponses fournies par 30 membres et membres associés. Il en ressortait que de grands progrès avaient été accomplis dans l'application du Plan d'action, notamment dans les domaines suivants: élaboration de plans nationaux sur le vieillissement; mise en place de mécanismes et d'organismes nationaux de coordination; renforcement des systèmes de protection sociale; participation active des personnes âgées à la formulation et au bilan des politiques; adoption de politiques et de plans destinés à assurer des services de santé accessibles à un coût abordable; formation en gériatrie et gérontologie; mobilité accrue des personnes âgées grâce à des moyens de transport abordables et accessibles; et développement des services de proximité et à domicile pour les personnes âgées.

6. Par ailleurs, l'enquête a permis de déterminer les problèmes encore à résoudre: affectation de ressources spécialement destinées à la mise en œuvre des politiques et plans nationaux sur le vieillissement; dimension sexospécifique du vieillissement; création de possibilités d'emploi pour les personnes âgées; extension de la protection sociale aux personnes âgées; investissements accrus dans les soins de santé à l'intention des personnes âgées; adoption et application d'une législation destinée à protéger les droits des personnes âgées et adoption de mesures contre la violence et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

7. Plusieurs gouvernements ont fait part des résultats de leur examen et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. De l'avis général, le Plan d'action constituait un guide efficace et complet pour recenser et traiter les problèmes du vieillissement. Les délégations de l'Arménie, de l'Australie, du Bangladesh, de la Chine, des Fidji et de la Thaïlande ont fait savoir que leurs politiques et stratégies nationales sur le vieillissement étaient conformes aux principes énoncés dans le Plan d'action de Madrid.

8. La plupart des gouvernements ont fait savoir que des mécanismes nationaux de coordination étaient en place pour assurer une réponse multisectorielle aux problèmes posés par le vieillissement de la population. Il a été noté que dans plusieurs pays, le chef du gouvernement présidait le comité interministériel et témoignait ainsi d'un engagement politique au plus haut niveau.

9. Plusieurs délégations ont fait part des efforts de leur pays pour évaluer les effets des politiques et plans nationaux sur les personnes âgées. Les délégations de l'Arménie, de la Chine et du Myanmar ont indiqué qu'ils



s'étaient efforcés de mieux cibler leurs travaux de collecte de données et de recherche afin de mieux éclairer la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

10. La Réunion a relevé l'importance des cadres juridiques et politiques pour la protection des droits et des intérêts des personnes âgées. Les délégations de l'Australie, du Bangladesh, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Mongolie, des Philippines, de la République de Corée et du Viet Nam ont fait état de la mise en place de cadres et dispositifs législatifs dans des domaines tels que l'emploi et la protection sociale des personnes âgées.

11. Les délégations de l'Australie, du Bangladesh, de l'Inde, du Japon, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande ont décrit des programmes financiers et fiscaux destinés à aider les personnes âgées, comme le microcrédit, les fonds nationaux d'épargne, les fonds communautaires, les subventions spéciales et divers programmes fiscaux. La Réunion a noté que, malgré ces faits positifs, il demeurait nécessaire d'accroître l'appui budgétaire et financier aux programmes destinés aux personnes âgées.

12. La Réunion a reconnu l'importance d'un emploi décent pour un vieillissement actif et productif. Elle a noté que les principaux obstacles empêchant les personnes âgées de trouver et de conserver un emploi étaient liés à la discrimination, à la mobilité et à l'accessibilité. À cet égard, plusieurs délégations ont indiqué que leur pays s'était efforcé de promouvoir l'emploi pour les personnes âgées, en prenant notamment des mesures tendant à supprimer les obstacles à l'emploi et à accroître les possibilités d'emploi, et en mettant en place des programmes d'orientation professionnelle et de reprise d'activité.

13. Les délégations de l'Arménie, du Bangladesh, du Brunéi Darussalam, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de l'Inde, du Kazakhstan, des Maldives, de la Mongolie, du Népal, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande et du Viet Nam ont fait état de progrès dans le renforcement des systèmes de protection sociale à travers des programmes de garantie de revenu, de pension sociale et de sécurité alimentaire.

14. La Réunion a insisté sur l'importance de la promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées. Elle a pris note des bons résultats obtenus dans certains pays, tels que les Maldives, la Mongolie, la République de Corée et la Thaïlande, en matière de couverture sanitaire universelle. Les délégations des Maldives, de la Mongolie, du Myanmar, de la Thaïlande et du Viet Nam ont indiqué que leur gouvernement avait mis en place des services de gériatrie ainsi qu'une formation à la gérontologie à l'intention des prestataires de soins. Plusieurs pays reconnaissaient que l'efficacité des soins de longue durée pour les personnes âgées nécessitait un cadre global, incluant les aspects préventifs et psycho-sociaux des soins de santé. Les délégations de l'Arménie, du Bangladesh, de l'Inde, du Japon, du Myanmar, des Philippines et de la Thaïlande ont informé la Réunion que leur gouvernement favorisait les services de santé communautaires pour les personnes âgées.

15. Les délégations de l'Inde, de l'Indonésie et des Maldives ont fait état de préoccupations concernant l'évolution des structures familiales et la diminution des capacités de soutien familial, et ont préconisé l'examen de mesures destinées à appuyer le rôle des familles et de la collectivité.

16. La Réunion a reconnu l'importance des problèmes d'égalité entre les sexes et des besoins propres aux femmes âgées, ainsi que de leur vulnérabilité face à la pauvreté et à l'isolement social, à la difficulté de trouver un emploi et d'accéder à la protection sociale.

17. La Réunion a relevé l'importance d'un environnement porteur et favorable. Les délégations de l'Australie, de l'Indonésie, du Japon et de la Mongolie ont souligné la nécessité de créer un environnement plus favorable, notamment par l'accroissement de la mobilité des personnes âgées, l'adoption de la conception universelle et la création d'environnements sans obstacles. Les délégations du Bangladesh, de la Chine, du Japon, de la Mongolie, de la Thaïlande et du Viet Nam ont indiqué que leur pays avait construit des logements d'un coût abordable pour les personnes âgées et mis en place des incitations pour encourager la construction de logements adaptés aux personnes âgées.

18. La Réunion a insisté sur la nécessité d'améliorer les services médicaux et sociaux, notamment grâce à des services de proximité destinés à permettre aux gens de « vieillir sur place ». Dans certains cas, ces efforts avaient été complétés par un système de prestation bénévole de soins et par la promotion de réseaux de soins et d'associations de personnes âgées.

19. Étant donné l'expérience considérable de la région dans le traitement du vieillissement de la population, la Réunion a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale, en particulier dans les domaines de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes nationaux. Elle a demandé au secrétariat de continuer à aider les gouvernements dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid.

20. La représentante du Département des affaires économiques et sociales a félicité les membres et membres associés de la CESAP pour la bonne marche du cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action de Madrid. Elle a insisté sur la place plus importante accordée par les États membres de l'Organisation des Nations Unies à une approche de la question des personnes âgées axée sur leurs droits, ce qui avait abouti à la création par l'Assemblée générale en 2010 du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement<sup>5</sup>. Elle a appelé l'attention sur la dimension hommes/femmes du vieillissement, la maltraitance des personnes âgées et le problème posé par la mise en place à leur intention d'une protection sociale durable ainsi que de soins de santé et de services sociaux adaptés à l'âge. Elle a félicité le secrétariat pour l'aide que les États membres continuaient de fournir dans le domaine du vieillissement.

21. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a indiqué que celle-ci continuerait à aider les États membres à promouvoir le vieillissement sain et actif. Il a souligné l'importance des soins de santé primaires adaptés à l'âge pour le traitement des affections non transmissibles ou chroniques par le biais d'un continuum de soins. Il a également mis l'accent sur la dimension hommes/femmes du vieillissement, notamment sur le désavantage des femmes âgées imputable, entre autres, à des niveaux plus faibles d'éducation et de participation à la population active. Il a par ailleurs fait observer la nature multidimensionnelle du vieillissement de la population, et a déclaré que l'OMS

---

<sup>5</sup> Voir le paragraphe 28 de la résolution 65/182 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2010.

était prête à coopérer davantage avec la CESAP à l'action menée pour réduire les effets de la transition démographique rapide sur les systèmes de santé.

22. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a souligné la nécessité de budgets plus responsables et de capacités renforcées aux niveaux du secteur public, des universités et des organisations bénévoles pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et interventions axées sur la prise en compte de la dimension hommes/femmes afin de relever les défis liés au vieillissement de la population. Il a insisté sur le fait que les préoccupations des personnes âgées devaient être prises en compte par le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015. Il a indiqué que les résultats de la Réunion constitueraient une contribution utile pour l'examen régional de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>6</sup> à la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, qui serait organisée par la CESAP en coopération avec le FNUAP et se tiendrait en 2013. Il a rappelé l'engagement du FNUAP à continuer d'aider les pays à relever les défis considérables que posent les sociétés vieillissantes.

23. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a adressé un message vidéo soulignant l'importance d'une promotion et d'une protection accrues des droits des personnes âgées au moyen de divers instruments nationaux et internationaux, y compris un projet de convention relative aux droits des personnes âgées.

24. Le représentant de HelpAge International a noté que les examens en cours et passés du Plan d'action de Madrid avaient contribué à préciser les principaux problèmes posés par le vieillissement. Il a souligné l'importance de la sécurité de revenu pour les personnes âgées. Ainsi, si 12 pays d'Asie et du Pacifique avaient adopté ou développé des régimes de retraite non contributifs, on constatait toujours l'absence d'une couverture de retraite globale dans la région. Le représentant a aussi mis l'accent sur l'importance de la prévention en matière d'affections non transmissibles et des programmes de soins autonomes pour fournir aux personnes âgées, à leur famille et aux collectivités dont elles font partie les connaissances leur permettant de mener une vie saine.

25. Le représentant de la Fédération internationale du vieillissement (FIV) a souligné l'importance des pensions de vieillesse et des autres formes de protection financière considérées comme essentielles pour maintenir les personnes âgées au-dessus du seuil de pauvreté. Il a félicité la Chine et l'Inde pour l'attachement dont elles ont témoigné en matière de lutte contre la pauvreté en étendant la couverture de la retraite aux personnes vivant dans les zones rurales. Il a aussi réaffirmé la nécessité primordiale d'un financement adéquat pour appuyer les programmes en faveur des personnes âgées ainsi que pour garantir leur accès aux soins de santé. Il a fait observer qu'il était nécessaire de lutter contre la maltraitance et la négligence des personnes âgées, y compris par des moyens législatifs. Il a déclaré que les gouvernements de la région devaient continuer de soutenir l'action que le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement poursuivait dans le domaine des droits des personnes âgées.

---

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

**B. Examen de grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement**

- a) **Les personnes âgées et le développement**
- b) **La promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge**
- c) **La création d'environnements porteurs et favorables**

27. La Réunion était saisie du document intitulé « Rapport sur les préparatifs au niveau régional de l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/2).

28. Une table ronde interactive sur l'« Examen de grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement » a été organisée par la CESAP et a été présidée par M. Larry Jagan. Les intervenants suivants ont pris la parole:

- a. M. Xiao Caiwei, Vice-Président du Comité national chinois sur le vieillissement
- b. M<sup>me</sup> Mohini Giri, Présidente de Guild for Service
- c. M. Gavin Jones, Directeur du J. Y. Pillay Comparative Asia Research Centre

29. Les délégations suivantes ont fait une déclaration et présenté leur expérience dans le domaine des grands programmes et politiques régionaux en matière de vieillissement au cours de la Réunion, au titre du point 5 de l'ordre du jour: Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Maldives, Mongolie, Népal et Ouzbékistan.

30. M. Jones a noté que la part des personnes âgées serait multipliée par trois d'ici à 2050. Alors qu'en 2050, des pays tels que la République de Corée et le Japon seraient les plus avancés en matière de vieillissement démographique, d'autres se situant à un stade de vieillissement moins avancé, comme l'Inde et les Philippines, connaîtraient des processus de transition démographique plus rapides. M. Jones a identifié les causes principales du vieillissement comme la baisse de la fécondité et l'accroissement de la longévité, et il a souligné que la baisse de la fécondité jouait un rôle plus important en matière de vieillissement dans les pays qui se situaient en début de transition démographique. Tout en observant des différences entre les régions, M. Jones a indiqué qu'on constatait une proportion plus forte de femmes âgées que d'hommes âgés, en particulier parmi les tranches d'âge les plus élevées de la population. Parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, on enregistrait plutôt plus de femmes que d'hommes en situation de veuvage ou de divorce. Pour conclure, M. Jones a présenté un tableau des populations âgées et des ménages d'Asie et du Pacifique en 2050. Il a indiqué que les personnes âgées connaîtraient des niveaux d'éducation et de revenu supérieurs et bénéficieraient d'un meilleur état de santé. Il a également déclaré qu'il y aurait une proportion plus importante de personnes âgées vivant seules, n'ayant pas de frères ou de sœurs ni de partenaires partageant leur vie.

31. M<sup>me</sup> Giri a appelé à faire preuve de plus d'humanité dans le traitement des problèmes liés aux personnes âgées. Elle a mis l'accent sur l'érosion du rôle de la famille dans les soins dispensés aux personnes âgées et sur l'importance d'aider les personnes âgées en modifiant nos comportements afin d'élaborer des politiques et des programmes répondant à leurs besoins. Elle a relevé l'importance des instruments et des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme pour traiter des besoins particuliers des personnes âgées. Elle s'est appuyée sur l'expérience de l'Asie du Sud pour mettre l'accent sur les questions de genre et les droits des personnes âgées, et elle a rappelé la discrimination dont les femmes âgées étaient victimes, en particulier celles qui étaient veuves. Elle a aussi souligné l'importance d'un partenariat entre pouvoirs publics et société civile pour assurer la mise en œuvre effective des politiques et des programmes, tels qu'en matière de prestation des soins de santé, notamment aux femmes âgées.

32. M. Xiao a présenté l'évolution démographique notable vers une société vieillissante que connaissait la Chine et a mis en relief la transformation que la structure familiale a connue au cours des cinquante dernières années. Il a rappelé la baisse rapide du taux global de fécondité en Chine, qui était actuellement inférieur au taux de remplacement, ainsi que le relèvement de l'espérance de vie qui avait doublé depuis les années 1940. Pour répondre à ces transformations, la Chine avait adopté plusieurs grandes mesures en révisant la législation et en adoptant de nouvelles lois, et avait élaboré et mis en œuvre des plans d'action nationaux. Il a fait observer que la loi nationale sur la protection des droits des personnes âgées (1996) était en cours de réexamen et devrait être amendée d'ici à la fin de 2012. Une étude de trois ans portant sur les stratégies nationales visant à répondre au problème posé par le vieillissement de la population (2009-2012) servirait de base de données factuelles pour élaborer une stratégie à long terme en matière de vieillissement. M. Xiao a conclu son intervention par la communication des principaux domaines d'intervention du douzième Plan de développement national sur le vieillissement (2011-2015) : la sécurité sociale, les soins de santé, l'environnement bâti et la promotion des associations de personnes âgées.

33. La Réunion a noté la riche diversité des pratiques et des expériences en matière de mise en œuvre de politiques et de programmes destinés à se préparer à une société vieillissante et à promouvoir le bien-être et les droits des personnes âgées, dans le respect du Plan d'action de Madrid, dans la région de l'Asie et du Pacifique.

34. La Réunion a reconnu le rôle crucial de la protection sociale et des pensions de retraite pour garantir la sécurité de revenu et le bien-être des personnes âgées. Elle a été informée des régimes de protection sociale universels et ciblés pour les personnes âgées. La délégation népalaise a mis en avant le régime de retraite universel de son pays, qui avait permis de garantir un revenu minimum aux personnes âgées, en leur assurant un niveau supérieur d'autonomisation, le bien-être et de meilleurs moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales. Malgré ces réussites, des problèmes subsistaient, notamment en ce qui concernait l'accessibilité et l'éligibilité des personnes âgées en matière de retraite. La délégation brunéienne a fait état du régime de retraite non contributif accordé à tous les citoyens de son pays, régime qui était complété par une indemnité d'assistance mensuelle, allouée en fonction des besoins. La délégation ouzbèke a rappelé les politiques et programmes de protection sociale de son pays, notamment dans les domaines de l'accès au logement, de la sécurité alimentaire et des soins médicaux. Concernant les

régimes de protection sociale ciblés, la délégation indienne a mis l'accent sur la nécessité de programmes de protection sociale à l'intention des personnes âgées vivant au-dessous du seuil de pauvreté national, en accordant une attention particulière aux femmes âgées vivant dans les zones rurales.

35. On a appelé l'attention sur le problème de l'accessibilité financière de la protection sociale. On a fait observer qu'à la faveur d'une impulsion politique, des fonds pourraient être mobilisés pour garantir une couverture universelle. La Réunion a été informée que le Gouvernement chinois était parvenu à garantir des pensions de vieillesse universelles à tous les citoyens âgés de plus de 60 ans.

36. La Réunion a été informée de plusieurs mesures efficaces visant à garantir l'accès des personnes âgées aux soins de santé. La délégation indonésienne a fait état de ses régimes de sécurité et de santé communautaires qui couvraient également les personnes âgées, ainsi que des centres de santé adaptés à l'âge. Le Gouvernement indonésien entreprenait des efforts pour accroître la couverture de ces programmes et ressources. La Réunion a été informée que le Gouvernement chinois avait étendu son programme de soins de santé aux zones rurales. La délégation brunéienne a fait observer que le bien-être des personnes âgées était garanti par des soins de santé dispensés gratuitement à tous les citoyens du pays.

37. La Réunion a été informée que l'accent avait été mis sur la mise en œuvre de politiques fondées sur des informations factuelles pour garantir le bien-être des personnes âgées. La délégation fidjienne a indiqué que des recherches sur la situation des personnes âgées aux Fidji étaient en cours et qu'elles serviraient de base pour l'élaboration d'un plan d'action visant à résoudre certains problèmes des personnes âgées aux Fidji.

38. En relevant les similarités des problèmes liés au vieillissement rencontrés par de nombreux États membres de la CESAP, certaines délégations ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques nationales. En particulier, le secrétariat de la CESAP et les organisations internationales concernées ont été invités à: a) évaluer l'incidence socioéconomique du vieillissement; b) promouvoir la coordination multisectorielle des politiques et programmes concernant les personnes âgées; c) favoriser le renforcement des services sociaux offerts aux personnes âgées; d) développer la capacité des ressources humaines chargées des soins dispensés aux personnes âgées; e) promouvoir l'éducation et la formation continues pour les personnes âgées.

39. La Réunion a été informée de la nécessité de mettre en valeur la contribution positive des personnes âgées au développement socioéconomique. La délégation indonésienne a fait valoir que l'orientation des politiques devrait se fonder sur les principes généraux de l'autonomisation des personnes âgées et de la mise à profit de leurs possibilités de contribuer au développement socioéconomique. La délégation indienne a relevé la nécessité de tirer parti de l'expérience, des connaissances et de la sagesse des personnes âgées.

40. Plusieurs délégations ont relevé l'importance des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile pour assurer la bonne conception et application des politiques touchant les personnes âgées. La délégation fidjienne a relaté l'expérience de son pays dans la formulation de la politique nationale du vieillissement (2011-2015), la première politique nationale sur le vieillissement

adoptée dans le Pacifique, qui avait donné lieu à d'intenses consultations et à de larges débats et activités de sensibilisation avec les parties intéressées, notamment les personnes âgées. La délégation a encore indiqué que la politique nationale reflétait les principaux éléments du Plan d'action de Madrid. La mise en œuvre de ladite politique impliquait une approche multisectorielle et l'appui tant des pouvoirs publics que des parties concernées de la société civile. La délégation indienne a également fait part de l'expérience de son pays dans la mise en œuvre de programmes en collaboration avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, tels que la gestion de centres de jour pour les personnes âgées. La décentralisation était un autre moyen d'assurer la fourniture de soins et d'aide aux personnes âgées à l'échelon des collectivités locales en Inde.

41. La Réunion a été informée de la nécessité d'adapter les politiques à l'évolution des structures démographiques, en particulier en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. La délégation japonaise a fait part de l'expérience de son pays, qui se préparait pour une société où l'espérance de vie atteindrait 90 ans. Du fait de cette évolution démographique, le Japon allait revoir les Principes généraux concernant les mesures applicables à une société vieillissante, qui avaient été approuvés par le Cabinet en 2001, afin de tenir compte: a) de la nécessité d'ajuster les politiques et programmes afin de promouvoir la participation, l'emploi et le cadre de vie des personnes âgées et de se préparer pour une société vieillissante, qui avait opéré jusque-là sur la base d'une espérance de vie de 65 ans; et b) du besoin de rehausser la fierté et la dignité des personnes âgées pour leur permettre de devenir des membres productifs de la société. Les révisions porteraient sur six aspects, à savoir changer la perception que l'on a des personnes âgées, établir un système de sécurité sociale pour les personnes âgées, mobiliser les capacités des personnes âgées, renforcer l'autorité régionale et les collectivités locales, mettre en place un cadre de vie sûr pour les personnes âgées et se préparer pour une espérance de vie de 90 ans dès la jeunesse.

42. La Réunion a noté les rôles importants et complémentaires que devaient jouer tant la famille que les pouvoirs publics pour pourvoir aux besoins des personnes âgées. L'évolution des structures familiales, l'émigration rurale et la part accrue des femmes au sein de la population active avaient créé un vide au niveau des soins aux personnes âgées, situation qui devait retenir l'attention des pouvoirs publics. Dans le même temps, il a été noté que la famille jouait un rôle crucial dans la fourniture de soins et que les pouvoirs publics devaient apporter un appui aux familles. En relevant le rôle appréciable joué par la famille dans toute la région de l'Asie et du Pacifique, la Réunion a été informée d'une série de mesures prises par les gouvernements pour encourager la responsabilité filiale à l'égard des parents âgés. La constitution de certains pays stipulait que les enfants devaient respecter et aider les personnes âgées, et était assortie d'une législation spécifique pour assurer que les enfants prennent soin de leurs parents âgés.

43. La délégation cambodgienne a souligné l'importance de la solidarité intergénérationnelle et informé la Réunion des initiatives prises pour encourager les membres de la famille à fournir leur appui aux personnes plus âgées.

44. La Réunion a noté que, outre l'appui économique et social, les personnes âgées avaient besoin d'un soutien affectif et spirituel de la part de leurs enfants. Par ailleurs, le développement des technologies de l'information et de la communication avait mis à la disposition des personnes plus jeunes de nouveaux

moyens pour garder le contact avec la famille et lui fournir ainsi un soutien financier et affectif même lorsqu'elles ne vivaient pas à proximité.

45. La Réunion a noté l'importance des valeurs et principes traditionnels pour guider les relations entre les générations. Le rôle de la famille à cet égard a été souligné. La Réunion a par ailleurs relevé la nécessité d'ajuster les programmes scolaires de sorte que les jeunes soient sensibilisés à la question du vieillissement et respectent les personnes âgées. La délégation brunéienne a informé la Réunion que le programme scolaire national de son pays comprenait le Principe de la monarchie malaise-islamique enseigné à partir de l'école primaire, où était soulignée l'importance du respect des membres de la famille plus âgés et des soins à leur intention.

46. La Réunion a noté la nécessité de protéger les personnes âgées contre l'abandon, la maltraitance et la violence, s'agissant en particulier de prévenir et de traiter les cas de violence à leur rencontre au sein de la famille. Diverses mesures pouvaient être mises en place, comme l'adoption d'une législation pour protéger les personnes âgées et sensibiliser la police aux problèmes de la violence à leur rencontre. Une plus grande sécurité du revenu contribuait aussi à protéger les personnes âgées contre les mauvais traitements et l'abandon.

47. Des représentants de la société civile ont expliqué que la sécurité du revenu des personnes âgées était essentielle pour préserver leur dignité, en illustrant cet aspect à l'aide des exemples de la Chine et du Népal qui avaient mis en place des plans de protection sociale universelle. On a précisé que de tels plans pouvaient être d'un coût abordable et faciliter la cohésion sociale. Mention a aussi été faite des partenariats entre la société civile et les pouvoirs publics en vue de promouvoir le dialogue entre les générations.

48. Pour conclure la table ronde, le Président a remercié tous les intervenants et les gouvernements participants de leurs précieuses contributions et informations, qui avaient permis un débat stimulant sur des questions critiques et des priorités à prendre en compte dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique. Il a également remercié l'animateur d'avoir facilité les débats avec compétence.

### **C. Examen du projet de document final**

49. La Réunion était saisie du projet de déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/WP.1).

50. La Réunion a examiné, modifié et approuvé la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, qui constituerait la contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen mondial du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, prévu en 2013.

### **D. Adoption du rapport de la Réunion, y compris le document final**

51. La Réunion a adopté le présent rapport le 12 septembre 2012, dont serait saisie la Commission à soixante-neuvième session pour approbation.



### III. Organisation

#### A. Ouverture, durée et organisation de la Réunion

52. La Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement s'est tenue à Bangkok du 10 au 12 septembre 2012.

53. La Réunion a été inaugurée par S.E. M. Santi Promphat, Ministre thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine.

54. Dans sa déclaration, le Ministre du développement social et de la sécurité humaine a félicité la CESAP d'avoir convoqué la Réunion et d'avoir centré son attention sur une question qui présentait un caractère de plus en plus préoccupant et urgent pour les sociétés de l'Asie et du Pacifique. Il a déclaré qu'environ 8,3 millions de personnes, soit 13 % de la population thaïlandaise, avaient 60 ans ou plus, et que l'on prévoyait que d'ici à 2030, le nombre des personnes âgées en Thaïlande serait proche de 18 millions. Du fait de ce changement dans la structure des âges, la Thaïlande compterait une personne âgée sur quatre habitants; il fallait signaler encore l'augmentation de la proportion des femmes âgées, entraînant ainsi une féminisation du vieillissement en Thaïlande. Le Ministre a mentionné les mesures proactives, fondées sur des données factuelles, prises par la Thaïlande pour préparer le vieillissement futur de sa population, notamment la loi de 2003 sur les personnes âgées, par laquelle a été mis en place le Comité national sur le vieillissement, qui constituait le mécanisme national chargé de formuler les politiques sur le vieillissement, témoignant ainsi de l'engagement du Gouvernement thaïlandais à protéger les personnes âgées en consacrant les droits économiques, sociaux et sanitaires des personnes âgées. Le deuxième Plan national thaïlandais pour les personnes âgées (2002-2021) constituait le plan d'action stratégique global en la matière et définissait les cinq orientations prioritaires pour les politiques futures en matière de vieillissement, à savoir: a) la garantie universelle de la sécurité du revenu après la retraite; b) les systèmes de soins et d'aide à long terme aux personnes âgées des zones urbaines et rurales; c) le vieillissement productif; d) la décentralisation des services vers les collectivités; et e) la conception universelle de services et équipements publics et privés. En conclusion, le Ministre a souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale pour traiter du problème du vieillissement futur en Asie et dans le Pacifique et assurer que la région influe sur les résultats du processus d'examen mondial du Plan d'action de Madrid.

55. Dans sa déclaration d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a souligné l'importance de la Réunion, qui offrait aux États membres un cadre régional pour examiner et évaluer les résultats de la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action de Madrid, en vue de la contribution à l'examen mondial prévu en 2013. La Réunion offrait également aux gouvernements de la région et aux parties intéressées l'occasion de décider collectivement de l'action à mener par la région face au vieillissement de sa population. Il a noté que la région Asie-Pacifique était la première concernée par le phénomène mondial du vieillissement de la population, alors que le nombre des personnes âgées y augmentait à un rythme sans précédent et à une échelle sans équivalent dans les autres régions du monde. Il a ajouté que la région abritait juste un peu plus de la moitié de la population âgée du monde, et que d'ici 40 ans elle en compterait près des deux tiers. Alors que les populations en âge de travailler traditionnelles se

contractaient, les systèmes de sécurité sociale, les infrastructures et les systèmes de soins de santé seraient extrêmement sollicités. Il fallait susciter une plus grande compréhension des problèmes rencontrés par les personnes âgées ainsi que des possibilités de collaboration et d'action au niveau régional au cours du prochain cycle d'application du Plan d'action de Madrid. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait mention en particulier du « dividende démographique » que la région allait recevoir et souligné la nécessité d'élargir les possibilités d'emploi, notamment pour les personnes âgées. Il importait que les pays de l'Asie et du Pacifique travaillent de concert pour bâtir une société inclusive et plus humaine qui puisse autonomiser et protéger les personnes âgées et bénéficier de leur contribution.

56. Dans sa déclaration d'orientation, M<sup>me</sup> Mohini Giri, Présidente de Guild for Service, a souligné que les pays devaient revoir leurs politiques et principes pour assurer aux personnes âgées équité et inclusion dans le développement social et économique. Il fallait renoncer à la croyance culturelle bien enracinée selon laquelle une personne était âgée lorsqu'elle atteignait l'âge de 60 ans et lui préférer la notion de vieillissement et d'engagement productifs. Il fallait aussi considérer le vieillissement sous un éclairage nouveau et commencer à regarder les personnes âgées comme des agents du changement ainsi que comme des acteurs économiques et politiques à apprécier et respecter. Les aspirations des femmes âgées devaient aussi être prises en compte dans toute prise de décision. En Inde, on s'efforçait d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, en favorisant la démarginalisation du troisième âge et en particulier des femmes âgées, et en plaçant leurs préoccupations au cœur du débat national sur le développement. Les personnes âgées devaient aussi être considérées comme des ressources utiles pour les pays; mais pour ce faire, il fallait créer l'environnement où elles pourraient bénéficier de possibilités égales, d'une protection de leurs droits et de la pleine participation au sein de la société. On devait pour cela faire évoluer les mentalités à propos du vieillissement et des personnes âgées et permettre à ces dernières de se faire entendre et d'être écoutées. Le problème était le plus sérieux dans le cas des femmes âgées. On n'avait pas prévu l'incidence des progrès de la médecine et de l'augmentation de la longévité lorsque les premiers instruments internationaux de protection des droits de l'homme avaient été établis et, en l'absence de pratiquement toute référence explicite aux personnes âgées dans le droit international, on n'avait pas pris en compte les besoins urgents de ce groupe de population en pleine croissance. M<sup>me</sup> Giri a conclu qu'il était temps d'agir de concert afin de pourvoir aux besoins et de protéger les droits des personnes âgées. Elle a déclaré que la Réunion marquait un nouveau départ pour les personnes âgées en partenariat avec toutes les personnes en Asie et dans le Pacifique.

## **B. Participation**

57. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la Réunion: Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Thaïlande, Turquie, Tuvalu et Viet Nam. Des représentants du membre associé suivant étaient également présents: Macao (Chine).

58. Ont également participé à la Réunion les représentants des organismes et institutions spécialisés des Nations Unies et des organismes apparentés suivants: Département des affaires économiques et sociales; Programme des Nations Unies pour le développement; Fonds des Nations Unies pour la population et Organisation mondiale de la santé.

59. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Fédération internationale du vieillissement et HelpAge International.

60. Les organismes ci-après étaient également représentés à titre d'observateurs: Senior Citizens Council of Thailand, Tsao Foundation, Université de Lingnan et Zhongshan Vocational College.

### C. Élection du Bureau

61. La Réunion a élu le Bureau suivant:

Président: M. Xiao Caiwei (Chine)

Vice-Présidents: M. Mohamed Zahid (Maldives)  
M<sup>me</sup> Jemma Baghdasaryan (Arménie)

Rapporteur: M. Russell de Burgh (Australie)

### D. Ordre du jour

62. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique.
5. Examen de grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement:
  - a) les personnes âgées et le développement;
  - b) la promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge;
  - c) la création d'environnements porteurs et favorables.
6. Examen du projet de document final.
7. Adoption du rapport de la Réunion, y compris le document final.
8. Clôture de la Réunion.

## E. Manifestations parallèles

63. Les manifestations parallèles suivantes se sont tenues:

a) 10 septembre 2012:

La manifestation parallèle intitulée « La voix des personnes âgées », sous la présidence de M. Eduardo Klien, était co-organisée par la CESAP et HelpAge. Les experts invités étaient M<sup>me</sup> Salvacion Basiano, M. Khin Pyone Kyi, M. Pongsiri Prathnadi et M. Bala Tampoe. Cette manifestation a permis aux participants de procéder à un échange de vues sur les grands problèmes que rencontraient les personnes âgées de l'Asie et du Pacifique et sur la façon de permettre aux idées et contributions de ces dernières d'orienter leur existence et l'avenir de leur communauté. Les débats ont fait ressortir l'importance et l'utilité de la participation des personnes âgées aux processus de prise de décision et de planification.

b) 11 septembre 2012:

La manifestation parallèle intitulée « Les droits des personnes âgées: la voie à suivre », sous la présidence de M<sup>me</sup> Aela Callan, était organisée par la CESAP. Les experts invités étaient M. Atif Sheikh, M<sup>me</sup> Rosemary Lane et M. Hasmy Agam. Diverses perspectives concernant une éventuelle convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées ont été considérées. Les débats ont offert la possibilité d'étudier la portée d'une telle convention, d'échanger des données d'expérience relatives à l'application d'autres traités concernant les droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>7</sup>, et d'envisager les problèmes que l'on pourrait rencontrer en voulant garantir aux personnes âgées l'exercice de leurs droits.

---

<sup>7</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

## Annexe

### Liste des documents

| Cote du document                | Titre du document  | Point de l'ordre du jour |
|---------------------------------|--|--------------------------|
| <i>Distribution générale</i>    |  |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/1           | Vue d'ensemble de la mise en œuvre au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique          | 4                        |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/2           | Rapport sur les préparatifs au niveau régional de l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique     | 5                        |
| <i>Distribution limitée</i>     |  |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/L.1         | Ordre du jour provisoire annoté  | 3                        |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/L.2         | Projet de rapport  |                          |
| <i>Documents d'information</i>  |  |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/INF/1       | Information for participants   |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/INF/2/Rev.1 | List of participants   |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/INF/3       | Programme provisoire   |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/INF/4       | Relevant mandates (resolutions)  |                          |
| <i>Document de travail</i>      |  |                          |
| E/ESCAP/MIPAA/IGM.1/WP.1        | Projet de déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique |                          |